

vous propose une journée de formation sur le thème :

Ville et développement durable : l'exemple de Bâle

Approche théorique et visites sur site

Le vendredi 22 octobre 2010

à BÂLE

Rendez-vous pour le départ, le 22 octobre à Paris (Gare de l'Est) à 6h00 précises. Retour le soir même, à Paris (Gare de l'Est) à 21h34.

*le lieu de rendez-vous sera communiqué aux inscrits quelques jours avant le départ par téléphone.

Le droit à la formation des élu-e-s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation. Les frais de formation de l'élue-constituent **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère au Code Général des collectivités territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation et citoyenneté*.

Nous demandons à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement de dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

En cas de désistement, si *Formation et citoyenneté* n'est pas prévenue deux semaines avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 100%.

Formation et citoyenneté se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Le coût de cette prestation sera facturé par *Formation et citoyenneté* sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Elu-e-s et agents territoriaux des communes et intercommunalités de :

- moins de 10000 habitants	500 €
- de 10000 à 20000	600 €
- de 20000 à 50000	700 €
- de 50000 à 100000	800 €
- plus de 100000	900 €

Élus des arrondissements PLM, Conseillers Généraux et Régionaux 900 €

Les tarifs comprennent les frais de formation, les déjeuners ainsi que les frais de transport.

Bulletin d'inscription à la journée (valant convention simplifiée de formation)

Ville et développement durable : l'exemple de Bâle,

le vendredi 22 octobre 2010,
 organisée par *Formation et citoyenneté*,

Date limite d'inscription : le 15 octobre 2010.

L'agrément de Formation et citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val-de-Marne (94).

Bulletin à renvoyer par courrier postal
 ou par télécopie au 01 43 79 32 09.

Nom :
Prénom :
Adresse :

Conseil général :
Conseil régional :
Collectivité territoriale :

Signature de l'élue inscrit-e à la journée :

Code Postal :
Ville :
E-mail :

Commune de :
Nombre d'habitants
(pour les élus communaux) :

Signature du responsable
avec cachet :

Tél. :
Mobile :
Fonction électorale :

CACHET



Ville et développement durable : l'exemple de Bâle.

6h24 Départ de Paris-Est

9h56 Arrivée à Bâle. Accueil des participants au Café de la Gare, pause café et rencontre avec un conseiller énergie de la ville.

10h30 Visite de l'immeuble de la Güterstrasse 38, une rénovation Minergie-P (passif).

11h30 Visite de l'ancien site industriel de Gundeliger Feld, une rénovation selon les préceptes de la société à 2000 watts.

12h15 Présentation de la politique énergétique de la ville-canton de Bâle et du concept de la société à 2000 watts

13h00 Déjeuner au café-restaurant de Gundeliger Feld, avec l'un des directeurs du département de l'Énergie et de l'Environnement de la ville-canton et le conseiller énergie accompagnateur de la matinée.

14h30 Visite des bureaux passifs de la régie locale d'électricité et d'énergie de Bâle IWB, premiers bureaux passifs de Suisse.

16h00 Visite du bâtiment de la Feldergstrasse, en présence de l'architecte Karl Viridén, première rénovation à énergie positive de Suisse.

17h00 Retour progressif vers la gare de Bâle et visite du grand parking à vélos de la gare.

18h02 Départ de Bâle.

21h34 Arrivée à Paris-Est.

LEXIQUE :

Les bâtiments très faiblement consommateurs d'énergie répondent soit à la norme suisse **Minergie P** (Minergie = minimum d'énergie et P = passif) et ne consomment que 30 KWh/m²/an, soit à la norme allemande passive, encore appelée **Passivhaus** et consomment au maximum 15 KWh/m²/an. Ces deux modes de calcul, malgré quelques différences, sont très proches et correspondent à des bâtiments très économes en énergie et équipés notamment de panneaux solaires thermiques pour la production d'eau chaude sanitaire.

Un bâtiment à énergie positive est une construction aux normes passives, donc très économe en énergie, équipée par exemple de panneaux solaires photovoltaïques, afin de produire en moyenne annuelle plus de courant que le bâtiment n'en consomme.

Société 2000 watts : La consommation énergétique mondiale moyenne est de 2000 watts par habitant. Néanmoins, un Américain atteint 12000, un européen 6000 et un habitant du Bangladesh quelques centaines de watts. 2000 watts correspondent à la consommation d'un européen au début des années 60. C'est à ce niveau qu'il faut revenir. Une vaste politique d'économie d'énergie et de développement des sources propres peut atteindre cet objectif sans remettre en cause le confort des occidentaux et en développant celui du sud. Ce concept mondial de sobriété énergétique vise donc à stabiliser la consommation énergétique mondiale à son niveau actuel, mais en la répartissant mieux entre Nord et Sud.

INTERVENANTS : **Philippe Bovet**, journaliste spécialisé dans les questions d'environnement, fondateur de l'association des Amis de l'EcoZAC de la place de Rungis, auteur de l'ouvrage *Les écoquartiers en Europe* publié en mai 2009 aux éditions Terre Vivante, **Stéphanie Le Dantec**, accompagnatrice **et des intervenants spécialistes locaux.**

formation
& citoyenneté

Formation et Citoyenneté
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris